

Pour diffusion immédiate

Modification aux services de première ligne

LES CITOYENNES ET CITOYENS SONT INVITÉS À S'ADRESSER AU BUREAU DE LEUR ARRONDISSEMENT

Lévis, le 26 février 2003. – À partir du lundi 3 mars, les services offerts par les neuf centres de services de proximité, actuellement situés dans les quartiers qui correspondent aux neuf ex-villes aujourd'hui fusionnées (exception faite de Saint-Joseph-de-la-Pointe De Lévy), seront dispensés par les trois bureaux d'arrondissement qui se trouvent dans les anciens hôtels de ville de Saint-Nicolas, Saint-Jean-Chrysostome et Lévis.

La fermeture des centre de services de proximité (CSP), un peu plus d'un an après leur mise sur pied, fait suite à une analyse visant à évaluer la meilleure façon de dispenser les services aux citoyennes et citoyens de la ville nouvelle de Lévis. L'utilisation accrue des bureaux d'arrondissement permettra de récupérer des ressources en personnel afin de combler des besoins importants identifiés dans les différents services.

Cette modification administrative consécutive à la fermeture des CSP apportera certains changements dans les habitudes. Les services disponibles dans les bureaux d'arrondissement seront les suivants :

- ? information générale ;
- ? enregistrement de plaintes ;
- ? permis de construction ; (sauf dans l'arrondissement Chute-de-la-Chaudière-Ouest où ce service est disponible au 1365, route Marie-Victorin, Saint-Nicolas)
- ? renseignements sur les cueillettes des ordures monstres ;
- ? paiement du compte de taxes (selon l'horaire joint au compte de taxes) ;
- ? consultation du rôle d'évaluation ;
- ? paiement de licence de chien.

Pour la population lévisienne, le numéro de téléphone 839-2002 permet toujours de joindre le personnel de la Ville ou d'obtenir des informations d'ordre général durant les heures d'ouverture des bureaux (8 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 16 h 30). En dehors de ces heures, un système de répondeur fournit le numéro à composer en cas d'urgence.

« Les Centres de services de proximité ont été nécessaires et utiles la première année d'existence de la nouvelle ville. L'expérience des derniers mois montre qu'en cette matière, il est maintenant possible de faire les choses différemment. Cela représente une autre façon de contrôler nos dépenses », a indiqué le maire de Lévis, M. Jean Garon.

-30-

Source : Christian Brière
Directeur des communications
Tél. : 834-6607

DIRECTION DES COMMUNICATIONS